



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1^{er} septembre 2024

Numéro 261

Après les JO, c'est dans l'École publique que se forge l'unité et la fraternité



La parenthèse enchantée et réconfortante des Jeux Olympiques et celle à venir des Jeux Paralympiques, dans une démarche inclusive, arrivent à point pour nous faire oublier les contextes politiques incertains et délétères tant sur le plan national qu'international.

Spectateurs de ces remarquables confrontations sportives nous allons, en tant que DDEN, reprendre le cours de notre engagement associatif et parapublic bénévole auprès de l'École pour y défendre l'intérêt de l'enfant et la laïcité de l'État.

L'exemple olympique avec ses principes, que chacun se plaît à louer, ne peut qu'inspirer les responsables institutionnels afin de donner à l'École publique laïque les moyens pour incarner durablement les mêmes principes fondateurs d'unité et de fraternité mis en évidence pendant les JO, sans vouloir confondre le spectacle instrumentalisé des Jeux et l'investissement

oublié qu'incarne l'École et ses finalités. Bien avant l'olympisme moderne, Jules Barni, en 1849, un des bâtisseurs de l'École pour toutes et tous se plaisait à affirmer : « *Pour que la société française subsiste [...] il faut bien qu'il y ait un lieu où [...] doivent s'enseigner l'union, la paix, la concorde civile au milieu des dissentiments inexorables des croyances et des Églises, et ce lieu c'est l'école laïque.* ». Seule l'École publique laïque projet collectif peut incarner l'unité des citoyennes et citoyens pour la fraternité nationale contre l'individualisme alors que d'autres revendiquent un financement public pour cultiver au nom de leur « *liberté d'enseignement* », un entre-soi communautaire, germe du séparatisme social. Ce modèle de fausse autonomie consumériste et conservatrice que certains souhaitent imposer au service public par une loi votée récemment au Sénat. La récente "*étude économique*" de l'OCDE sur l'école française mentionne, pour notre gouvernement : « *sa politique éducative veut accélérer la privatisation de l'École* ».

Ne doit-on pas inculquer et développer auprès des citoyens en devenir les principes et sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité dont la République fait sa devise ? Peut-on enseigner la liberté, et en premier lieu la liberté de conscience, quand l'enseignement repose sur un dogme prétendant détenir à lui seul la vérité absolue ? Peut-on enseigner la fraternité quand l'enseignement est fondé sur un entre-soi communautaire ? Peut-on enseigner l'égalité quand c'est l'argent qui fait la différence de l'accueil au service d'une caste et des gens fortunés ?

L'École n'est pas qu'un projet individuel mais aussi un dessein collectif de service public mis à mal, depuis la loi Debré par le financement public de choix individuels au nom de la « *liberté d'enseignement* ».

L'École laïque assume la mission fondamentale d'instruire et d'éduquer les jeunes appelés à devenir maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. Elle a, dans l'éducation, la mission de promouvoir une conscience collective pour forger l'unité et la fraternité nationales ou universelles par le sport pour l'olympisme.

Le citoyen instruit légitime la République, ainsi son vote s'accomplit en connaissance de cause dans la liberté de sa conscience. Il convient que l'enseignement reçu, échappe à tout présumé : qu'il soit laïque ou neutre pour le sport international pour s'opposer aux tentatives de prosélytisme religieux.

L'efficacité de l'institution publique laïque est une priorité parce que c'est dans l'École, que se forge l'avenir de la Nation et que tous les jeunes apprennent à se construire Citoyens.

Eddy Khaldi



Sommaire

- **Edito : les JO, c'est dans l'École publique que se forge l'unité et la fraternité**
- **Comment les inégalités sociales de compétences se creusent tout au long de la scolarité (page 2)**
- **Les médecins scolaires pourront exercer une activité libérale (page 2)**
- **Certaines académies communiquent mal avec les collectivités (page 3)**
- **Uniformes à l'école : le ministère lance une évaluation des expérimentations (page 4)**
- **La circulaire de rentrée prévoit la mise en œuvre des annonces de ces derniers mois (page 4/5)**
- **La réussite de l'école et à l'école passe prioritairement par l'égalité et la mixité dans les territoires (page 5)**
- **Rapport de la médiatrice : "la relation école-famille semble se dégrader" (page 6)**
- **Exonérer de taxe d'habitation "l'ensemble des locaux des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État" (page 7)**
- **Vague de chaleur : OXFAM dénonce le manque d'adaptation des écoles à l'horizon 2030 (page 7)**
- **Campagne ANATEEP 2024-2025 (page 8)**

Comment les inégalités sociales de compétences se creusent tout au long de la scolarité

Les inégalités sociales de compétence entre élèves "apparaissent déjà très fortes à l'entrée du CP, (...) augmentent au cours de l'école primaire et restent assez stables au cours du collège" constate **la DEPP** dans une note publiée mardi 11 juin.

À l'entrée en seconde, les inégalités sociales retrouvent leur niveau de sixième : tant en français qu'en mathématiques, 39 % des enfants de cadres supérieurs font partie des plus performants à l'entrée de seconde, contre 10 % des enfants d'ouvriers.

Enfin, les données fournies par le dispositif d'évaluation international **PISA** rappellent que l'écart "est plus élevé en France que dans l'ensemble des pays de l'OCDE" : parmi les élèves les plus compétents, en moyenne dans les pays de l'OCDE 8 % font partie des plus défavorisés, un taux qui n'est que de 6 % en France. De même 43 % des élèves favorisés de l'hexagone se trouvent dans ce groupe, quand c'est seulement le cas pour 34 % des élèves en moyenne dans les pays de l'OCDE.

La DEPP ajoute que depuis 2000, les inégalités sociales de compétences "ont plutôt augmenté en France, avec une légère réduction en fin de période".

Les médecins scolaires pourront exercer une activité libérale

À l'occasion du **Conseil des ministres** du 12 juin, le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention, a présenté une communication au cours de laquelle il a évoqué la feuille de route 2024-2030 de la santé de l'enfant. Il annonce que "la



santé à l'école sera renforcée en permettant aux médecins de l'éducation nationale l'exercice d'une activité libérale et en ouvrant une grande concertation sur la rénovation du socle des missions et de l'organisation des différents acteurs de la santé scolaire".

Il rappelle "l'objectif ambitieux de 100 % d'enfants bénéficiant d'un dépistage en maternelle en 2027", la création d' "un nouvel examen obligatoire à 6 ans", "l'accès direct aux orthophonistes". De plus, "le rôle des Maisons des adolescents sera renforcé par des conventionnements avec d'autres structures" tandis que "le rôle de la protection maternelle et infantile (PMI) sera consolidé dès 2025 par une contractualisation renouvelée entre l'Assurance maladie, les Agences régionales de santé et les départements".

Quant à la santé mentale, "singulièrement celle des jeunes", elle "constituera une priorité". Frédéric Valletoux confirme que le dispositif **Mon Soutien Psy** sera rénové : revalorisation du tarif des séances à 50 euros, suppression de la condition d'adressage préalable par un médecin ou une sage-femme et augmentation du nombre de séances remboursées (de 8 à 12 séances par an).

Certaines académies communiquent mal avec les collectivités



A lors que le **RFVE (réseau français des villes éducatrices)** s'est réuni à Rennes en assemblée générale, notre confrère de Localtis publie une interview de sa présidente qui évoque les difficultés de communication avec certaines académies, notamment celles qui refusent de communiquer aux communes les informations sur les besoins des enfants en situation de handicap et les notifications des MDPH, considérant que c'est aux parents de s'en charger.

"Des dispositifs assez positifs se développent dans les écoles quand nous avons de bons rapports avec les inspecteurs (...). Mais on se retrouve parfois à devoir faire des travaux au dernier moment", explique Émilie Kuchel. "Nous avons des écoles plus adaptées que d'autres pour accueillir certains handicaps, or nous n'avons pas de regard sur la façon dont tout est réparti par l'Éducation nationale. Certains inspecteurs préviennent les collectivités assez tardivement, avec des travaux supplémentaires ou des meubles à adapter".

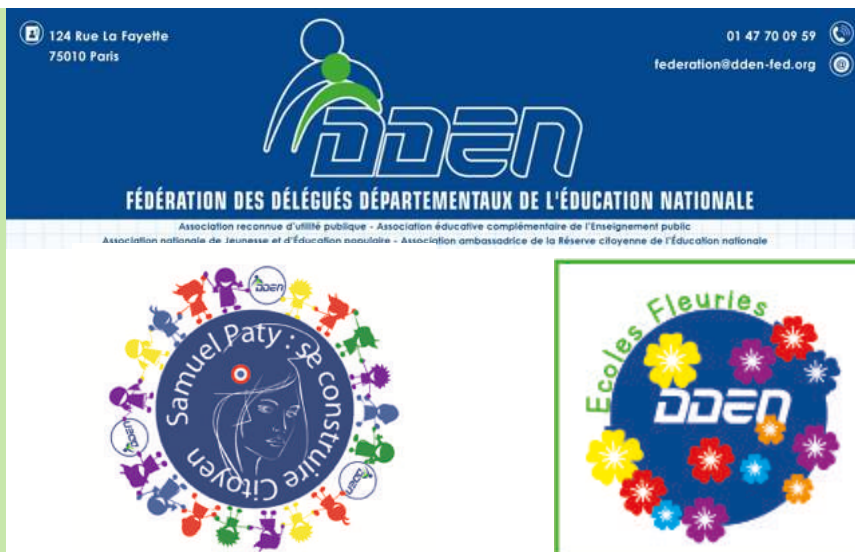
Interrogée sur la rénovation thermique des bâtiments scolaires, l'élue indique que le chantier avance dans la plupart des villes "beaucoup plus vite que ce que l'on aurait pensé il y a cinq ans". Les enseignants sont aussi davantage compréhensifs lorsqu'il faut déménager les classes le temps des travaux. Mais les coûts augmentent. "À Brest, la facture pour la rénovation totale d'une école qui était de 6 millions d'euros en 2017 est passée à 13 millions." Émilie Kuchel note en revanche une plus grande efficacité des techniques utilisées : "Les premières écoles que nous avons rénovées il y a cinq ans sont à 20 % d'économies d'énergie. Celles que l'on rénove actuellement atteignent 30 ou 40 %."

L'élue rappelle par ailleurs que les villes du RFVE ne voient pas l'intérêt des **uniformes**, "cela va cacher des apparences mais la pauvreté des enfants sera toujours la même".

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page
rédactionnelle :
Pierre MIMRAN



Uniformes à l'école : le ministère lance une évaluation des expérimentations

Le ministère de l'Éducation nationale recherche un prestataire pour la "réalisation de monographies pour l'évaluation qualitative des expérimentations d'une tenue vestimentaire commune à l'École".

L'avis de marché est publié ce 25 juillet au BOAMP (le bulletin des marchés publics). Le prestataire aura un peu plus d'un an (14 mois) pour réaliser cette étude et "le montant maximum du marché est de 80 000 euro(s) HT". Il est notamment financé sur le programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale".

La référence du marché : MEN-SG-MPA-24042.



La circulaire de rentrée prévoit la mise en œuvre des annonces de ces derniers mois

La circulaire de rentrée est publiée au BO daté du 27 juin, alors que la rentrée prochaine est déjà préparée, fait remarquer le SE-UNSA qui ajoute qu'elle ne prévoit "rien de nouveau", à l'exception de la mention des "groupes de besoins. Certains points, même s'ils ne sont que la confirmation de mesures déjà annoncées, méritent pourtant d'être relevés, sachant que la mise en œuvre de cette feuille de route dépendra pour beaucoup de la personnalité qui remplacera Nicole Belloubet au ministère de l'Éducation nationale.

Pour la ministre, "l'ensemble des priorités fixées pour la rentrée 2024 peut au fond se résumer à une seule : assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École, pour ne laisser aucun élève sur le bord du chemin".

Dans la circulaire, il est question de :

Niveau et d'exigence pédagogique,

Méthode de lecture : (pour la ministre, la méthode syllabique, plus précisément la "phonique synthétique", partir de la lettre pour composer des syllabes puis des mots, est la seule qui vaille)

Pédagogie. "Un travail de fond sera engagé sur les pratiques pédagogiques non stéréotypées, notamment en mathématiques, de la maternelle à la terminale (...). Les cours d'empathie ont vocation à être généralisés à compter de la rentrée 2024 à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires (...).

Manuels. La ministre annonce "le lancement d'une démarche de labellisation des manuels scolaires (...) pour certifier la conformité (des) manuels aux programmes".

Groupes. "Seront mis en place, dès cette rentrée 2024, des groupes de besoins en français et en mathématiques pour les élèves des classes de 6^e et de 5^e.

Sports. "Un nouveau dispositif Sports-études verra le jour à la rentrée (...). Plus de 200 collèges et 150 lycées abriteront des classes de ce type."

EAC. "Dans le premier degré, chaque directeur académique des services de l'éducation nationale devra élaborer et suivre une feuille de route pour permettre à tous les élèves de bénéficier d'actions d'éducation artistique et culturelle."

Numérique. "Dès la rentrée 2024, les outils numériques seront strictement limités et les outils individuels, proscrits à l'école maternelle". Un programme PIX dédié aux élèves de cours moyens sera expérimenté.

Écologie. "Le déploiement des aires éducatives, petits espaces naturels marins, forestiers ou fluviaux, dont la gestion est confiée à des classes, doit permettre aux élèves d'incarner leur action dans un territoire proche de leur école ou établissement.

Compétences psychosociales. "Une feuille de route sur le développement de ces compétences sera rendue publique d'ici la rentrée."

Mixité sociale. "L'ouverture de nouvelles sections internationales est désormais systématiquement subordonnée à des critères de mixité sociale."

Ruralité. "La mobilisation des territoires éducatifs ruraux (TER), amplificateurs de coopérations autour de l'École et vecteurs de rayonnement pour les territoires, sera poursuivie pour atteindre la cible de 300 TER à la rentrée 2026."

Santé. "Des assises de la santé scolaire seront organisées."

Formation continue. "Les académies veilleront dès à présent à la poursuite, sur les prochaines années, de la formation en constellations (...). Ces nouveaux formats apparaissent comme les plus adaptés et efficaces pour accompagner la transformation des pratiques pédagogiques et de différenciation au sein des classes."

La circulaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo26/MENE2417753C>

La réussite de l'école et à l'école passe prioritairement par l'égalité et la mixité dans les territoires

Le principe d'égalité des chances est trompeur : il n'assure pas l'effectivité du droit à l'éducation ni à la réussite de l'élève. Il met en demeure l'élève d'assurer lui-même sa réussite." Voici l'une des idées fortes mises en avant par le CESE dans un avis de la commission Éducation, culture et communication adopté mardi 25 juin et présenté par Bernadette Groison (groupe Alternatives sociales et écologiques, ancienne secrétaire générale de la FSU).



Cette préconisation renvoie au titre du rapport accompagnant cet avis, "**Réussite à l'École, réussite de l'École**", qui

ambitionne à la fois de la rendre concrète pour tous les élèves, mais aussi de "lutter véritablement contre les inégalités scolaires" et de "favoriser le vivre-ensemble".

L'assemblée consultative, dont le rôle est de conseiller les pouvoirs publics, fait en effet état d'une école "à l'image de notre société actuelle : fracturée et inégalitaire". Elle constate une "forme de filiarisation ségrégative", le parcours scolaire et l'orientation des élèves étant "surtout déterminés par leur origine sociale". Or deux facteurs sont, d'après différentes études, "déterminants dans la réussite scolaire : les conditions de vie des élèves et le capital culturel dont ils disposent dans leur environnement". Seulement, ajoute le Conseil économique, social et environnemental "aujourd'hui, la société ne s'accorde plus sur les missions qui doivent être celles de l'École", tandis qu'elle fait face à des demandes pouvant être contradictoires et la mettre en tension.

Parmi les préconisations à retenir, une révision de la carte scolaire dont les critères seraient redéfinis en s'appuyant sur l'IPS, ainsi que par la signature d'un contrat d'objectif et de moyen renouvelable tous les 3 ans, fixant des objectifs en matière de mixité sociale et scolaire, pouvant le cas échéant entraîner une réduction des financements. De même les territoires ultramarins devraient faire l'objet d'un plan d'urgence pluriannuel privilégiant "une adaptation des politiques éducatives aux réalités locales et aux besoins des territoires".

Au cœur des enjeux de transformation de l'école, "améliorer le bien-être des élèves et des jeunes et leurs conditions de scolarisation". Le ministère est aussi convié à réaliser un

bilan des pratiques de la vie démocratique au sein des écoles et des établissements scolaires.

Il est enfin demandé que soit réellement appliquée la disposition de la loi de 2013 concernant la mise en place obligatoire d'un "espace-parents" à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués, avec une charte permettant "de définir le cadre de dotation des moyens financiers dédiés, l'accessibilité des parents à tout moment de la journée, une information à leur attention et une co-animation par des parents d'élèves et des membres volontaires de l'équipe éducative."

Le rapport du CESE : <https://www.lecese.fr/actualites/reussite-lecole-reussite-de-lecole>

Rapport de la médiatrice : "la relation école-famille semble se dégrader"



À l'école, "une culture du rapport de force" semble s'installer petit à petit, constatait mercredi 17 juillet la médiatrice de l'Éducation nationale lors de la présentation de son rapport annuel.

Selon **Catherine Becchetti-Bizot** en effet, "la relation école-famille semble se dégrader", notamment du côté des usagers dont 39 % des demandes de médiation ont concerné la vie quotidienne et les conflits au sein des établissements. Ces saisines de familles et d'élèves concernent majoritairement le 2nd degré public (48 %), moins le 1^{er} degré (14 %) où l'on voit cependant se confirmer une "hausse de la conflictualité".

Il est ainsi question d'une forme de "**défiance des usagers**" vis à vis des institutions et du système éducatif, avec une hausse des réclamations mais surtout une tonalité "plus acerbe" dans leur formulation. Mais ce "fort état d'anxiété" des usagers, qui à eux seuls formulent les trois quarts demandes (14 171), résulte de l'irruption dans l'école, "réceptacle des problématiques sociétales", à la fois de la "succession rapide de réformes", de "certaines instabilités politiques" ou encore de "la montée de phénomènes d'agressivité, du harcèlement".

En découle une pression sur **les personnels** qui se tournent de plus en plus vers les 87 médiateurs en activité, témoignant ainsi d'un "sentiment d'insécurité croissant par rapport à leur mission", ils ont le sentiment d'être délégitimés dans l'exercice de leurs fonctions.

Au-delà de ce ressenti, les domaines principaux de leurs réclamations sont néanmoins "toujours les questions financières", précise Catherine Becchetti-Bizot, la question des rémunérations restant "particulièrement sensible, surtout pour les non-titulaires et les contractuels". Suivent les déroulements des carrières, les affectations et mutations ou encore les relations de travail (entre pairs et hiérarchiques).

Au final les demandes de médiation ont progressé "à un rythme plus soutenu" en 2023, +12 % contre +4 à +6 % les années précédentes. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne **l'instruction en famille** (IEF), avec un nombre de saisines (300) qui a été multiplié par 10 par rapport à 2022, peut-on lire dans le rapport. Le document ajoute que ces réclamations concernent "majoritairement l'école primaire et plus particulièrement la première scolarisation en maternelle", en lien avec l'instruction obligatoire dès 3 ans prévue par la loi "Pour une École de la confiance". Une incompréhension de ces refus "particulièrement forte dans les familles qui ont déjà fait le choix de l'instruction en famille pour les aînés". Elles témoignent aussi de l'incompréhension des familles concernant "l'esprit de la loi" de 2021 confortant le respect des principes de la République, "et en particulier de la nature du motif 4" (qui permet théoriquement aux familles d'instruire elles-mêmes leurs enfants, mais qui est en réalité inapplicable, ndlr).

Face au discours sur le civisme à l'école, la médiatrice estime qu' "on ne décrète pas l'autorité, on la construit en recréant un lien de confiance entre les personnes". Un travail de longue haleine dans une société morcelée.

Le rapport : <http://www.ozp.fr/spip.php?article32620>

Exonérer de taxe d'habitation “l'ensemble des locaux des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État”

La sénatrice Marie-Do Aeschlimann (LR) a déposé le 11 juillet une proposition de loi visant à exonérer “l'ensemble des locaux” des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Dans l'exposé des motifs, elle explique que si les établissements scolaires privés sont bien assujettis à la taxe d'habitation, et qu'ils bénéficient d'une exonération (concernant notamment les locaux destinés au logement des élèves dans les écoles et pensionnats), celle-ci “ne concerne pas les salles des professeurs et autres locaux affectés à l'administration des établissements”, ce qui “induit une différence de traitement par rapport aux établissements publics d'enseignement qui ne sont pas redevables de cette taxe.”

Elle ajoute que les déclarations d'occupation des établissements scolaires, en raison de la complexité du dispositif, “n'ont pas toujours permis de distinguer correctement les surfaces imposables, ce qui a pu conduire à surévaluer la surface des locaux déclarée au titre de l'année 2023”, d'autant que les règles seraient, selon le secrétariat général de l'enseignement catholique, “appliquées de manière hétérogène sur le territoire.”

De même, poursuit la sénatrice, ce “changement de doctrine” fiscale selon lequel les établissements scolaires privés sous contrat sont dorénavant redevables de la taxe d'habitation “impacte les collectivités territoriales” au regard de la complexité induite à la fois par la faculté qui leur est laissée d'exonérer sous conditions les fondations et les associations, mais aussi par des “flux financiers croisés superflus”.

La proposition de loi : <https://www.senat.fr/leg/pp123-734.html>

Vague de chaleur : OXFAM dénonce le manque d'adaptation des écoles à l'horizon 2030



“La France tarde”. Que ce soit l'inaction ou la *maladaptation* face aux impacts du changement climatique, l'organisation non gouvernementale OXFAM dénonçait, dans une étude inédite publiée il y a tout juste un mois, le manque d'anticipation des pouvoirs publics.

Selon l'ONG en effet, alors que l'été 2023 a été le plus chaud jamais mesuré sur Terre et le quatrième en France, ceux-ci “n'anticipent pas assez les politiques et les investissements nécessaires à l'adaptation et ne protègent à ce jour pas les citoyennes et citoyens face aux conséquences du changement

climatique”, notamment en ce qui concerne l'éducation et l'enfance.

Avant de formuler six recommandations, elle souligne les risques qui pèsent sur les droits humains, avec au moins 26 des 50 droits fondamentaux de l'UE “directement menacés en France du fait de la négligence de l'État en matière d'adaptation, dont le droit à la santé, le droit à l'éducation, ou encore, le droit à un logement digne.”

C'est ainsi que dans un scénario à +4°C, l'Ile-de-France pourrait connaître jusqu'à 94 jours de canicule, et ce “alors qu'un enfant sur deux en Europe est fortement exposé aux

vagues de chaleur". Et de rappeler que selon l'UNICEF, "les nourrissons et les jeunes enfants sont les plus vulnérables à la chaleur parce que leur température corporelle augmente beaucoup plus vite et plus fortement que celle des adultes" tandis que "les vagues de chaleur affectent également leur capacité à se concentrer et à apprendre, ce qui met en péril leur éducation."

Concernant justement l'éducation, d'après les estimations hautes, d'ici à 2030 ce sont 55 % des écoles maternelles qui seraient "exposées à des vagues de chaleur supérieures à 35°C" (soit 7 138 établissements pour 1,3 million d'enfants de 2 à 5 ans), une part qui monterait même à 100 % dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Seine-Saint-Denis, à Paris et en Gironde.

Le rapport "Changement climatique : nous ne sommes pas prêts" :

<https://www.oxfamfrance.org/rapports/changement-climatique-nous-ne-sommes-pas-prets/>

Campagne ANATEEP 2024-2025

Voir circulaire n°47 du 18 juillet 2024.

La Fédération des DDEN apporte son soutien aux campagnes de l'ANATEEP.

Le transport scolaire fait parti des missions d'observation des DDEN.

Cette année le thème choisi est le respect des règles de sécurité, du matériel et des personnels sous le titre « **le RESPECT ENSEMBLE** »

Les modalités des actions sur le site de l'ANATEEP : www.anateep.fr

<https://www.anateep.fr/images/campagnes-TA/archives-CTA/2023-anateep-campagne.zip>

ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ DANS
LES TRANSPORTS
COLLECTIFS DE JEUNES



- Je dois être **visible** en me rendant au point d'arrêt.
- Je ne **joue pas** à proximité du véhicule.
- À son arrivée, je reste en **retrait** du bord de la chaussée.
- Je monte avec le cartable **à la main** sans bousculade, puis dans le car je suis **assis**, ceinture **bouclée**.
- Je **ne cours pas** après le véhicule s'il a déjà démarré.
- Après la descente, je ne traverse ni devant ni derrière le véhicule; j'attends qu'il se soit **éloigné**.



Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public
8 rue Edouard Lockroy 75011 Paris - Tél 01 43 57 42 86 - contact@anateep.fr
www.anateep.fr



37^e campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de jeunes

